

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 14/2024

DEPARTEMENT

Du syndicat de communes

23 (CREUSE)

Nombre de membres**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du **1^{er} août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier août, à 14 heures 30, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Jean-Pierre **BONNAUD**, Mme Michèle **ALOUCHY**

Suppléants : Josette **SAINTRAPT**

Excusés :

Absents : M. Jean-Jacques **BIGOURET**

Date de convocation : 29 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Michèle **ALOUCHY**

Frais de fonctionnement du centre de santé

Monsieur le Président informe l'assemblée que les frais de fonctionnement du centre de santé sont élevés, environ 24 000 € par an, et seulement supportés par le syndicat de communes **BELLEGARDE** et **SAINT-SILVAIN Ensemble**, composé des communes de **BELLEGARDE-EN-MARCHE** et de **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**.

Il propose d'engager une procédure pour demander des participations, pour les frais de fonctionnement, à d'autres communes, déterminées selon leur situation géographique et/ou selon la provenance des patients du centre de santé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'idée de demander des participations, pour les frais de fonctionnement, à d'autres communes,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires pour déterminer quelles communes pourraient être concernées et les réunir pour les informer de ce projet.

Le Président,
Alain **BUJADOUX**

Le secrétaire,